

CENT-VINGT-SIXIEME SEANCE DU
COMITE DES GOUVERNEURS DES BANQUES CENTRALES
DES ETATS MEMBRES DE LA
COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

Bruxelles, le lundi 30 octobre 1978 à 10 h 30
(Banque Nationale de Belgique, 5 boulevard de Berlaimont)

Ordre du jour

- I. Approbation du procès-verbal de la 125e séance¹⁾.
- II. Poursuite de l'examen du projet d'établissement d'un nouveau système monétaire européen et mise au point du rapport du Comité des Gouverneurs au Conseil²⁾.
- III. Autres questions relevant de la compétence du Comité.
- IV. Date et lieu de la prochaine séance.

1) Le projet de ce procès-verbal a été adressé hier à tous les membres et suppléants du Comité.

2) En vue de l'exécution du mandat donné au Comité par le Conseil du 16 octobre, le Gouverneur de la Banque Nationale de Belgique a transmis deux notes, l'une sur "l'adaptation du crédit intracommunautaire pendant la période transitoire du système monétaire européen", l'autre sur "la grille de parités combinée avec l'indicateur de divergence; signification du 'compromis belge'". En outre, les Gouverneurs ont reçu, à titre d'information, deux exercices d'application de l'ECU indicateur de divergence présentés respectivement par M. Lamfalussy et par la Banque Nationale de Belgique.